

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4858 - LUNDI 14 OCTOBRE 2024

CONSEIL DES MINISTRES

Des projets de décret en lien avec le commerce, les finances et la justice

Lors de la réunion du 11 octobre, le conseil des ministres a examiné et adopté une dizaine de projets de décret à impact socio-économique et diplomatique. Les textes concernent les domaines du commerce, du contrôle d'Etat, des hydrocarbures, de la justice, du plan, du budget et de la coopération internationale.

Pages 4-5



ÉDUCATION

Des cantines scolaires pour plus de cinq cents écoles



Le ministre, l'ambassadeur des USA et les responsables du PAM posant avec les élèves/Adiac

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a rétrocédé au ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation vingt-cinq cantines scolaires devant alimenter cinq cent trente écoles à travers le pays. « En rétrocédant ces cantines scolaires, nous réaffirmons notre confiance au gouvernement pour sa capacité à pérenniser cette initiative », a indiqué le représentant du PAM, Gon Myers.

Page 7

ÉLIMINATOIRES CAN 2025

Les Diables rouges réduisent leurs chances de qualification

La défaite des Diables rouges 0-5 face aux Bafana-Bafana d'Afrique du Sud, lors de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique

des nations (CAN) 2025, a mis le Congo dans une position inconfortable. Pour espérer une qualification, le onze national doit remporter les trois

matchs qui lui restent en commençant par celui du 15 octobre à Brazzaville devant les Bafana-Bafana.

Page 15

PARTENARIAT

Les PME appelées à migrer vers le numérique



Signature de l'accord entre le ministère des PME et la société Pay Rem Group Africa/Adiac

Le ministère des Petites et Moyennes entreprises (PME) et de l'Artisanat et la société Pay Rem Group Africa sont désormais liés par un accord visant à assurer l'accompagnement des projets numériques et technologiques.

« Notre partenaire, Pay Rem Group Africa, va nous accompagner notamment dans la conception des solutions numériques et technologiques, mais aussi nous aider à lever des financements dans ce domaine », a expliqué la ministre des PME et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo.

Page 16

EDITORIAL

Immondices

Page 2

ÉDITORIAL

Immondices

Des tas d'ordures ménagères occupent les abords des rues, avenues et devantures des marchés publics à Brazzaville depuis plusieurs semaines. Conséquence directe de la grève des éboueurs et plus concrètement des difficultés de la société en charge de la collecte des détritiques dans la capitale congolaise. On la prédisait en faillite mais sans doute qu' Averde, c'est bien d'elle qu'il s'agit, est arrivée au bout de son expertise.

A quelques endroits, en désespoir de cause, le feu mis aux décharges consume parfois les bacs disponibles livrant un scénario qui interpelle sur la nécessité de tenter une autre expérience dans ce domaine. À moins que les responsables de l'entreprise, soumise au service minimum à la suite de la grève déclenchée les jours derniers par ses agents, assurent la reprise effective et sans délai de ses activités.

Au nombre des solutions palliatives, mais là aussi, sans doute la crise financière que connaît le pays actuellement ne l'autorise pas, songer à doter les mairies des villes les plus affectées, Brazzaville et Pointe-Noire, d'engins de voirie pourrait, comme par le passé, aider à surmonter les défaillances de l'opérateur privé.

Hier PoBrazza, aujourd'hui Averde, les deux expériences semblent toutes tourner court, en même temps, elles révèlent combien le secteur de l'assainissement de nos agglomérations est en quête d'investisseurs capables de relever le défi. A Brazzaville, plus les jours passent, plus les détritiques s'amoncellent, encombrant parfois fortement le périmètre des chaussées asphaltées. La pollution qui s'ensuit devient, de toute évidence, un problème de santé publique aux effets multiples.

Les Dépêches de Brazzaville

BICAMÉRISME

L'Association des Sénats d'Afrique portée sur les fonts baptismaux

Réunis les 10 et 11 octobre à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, les représentants et présidents des chambres hautes du continent ont mis en place l'Association des Sénats d'Afrique.



Les membres de la délégation congolaise posant avec d'autres sénateurs/DR

Ayant pour siège Yamoussoukro, l'Association des Sénats d'Afrique sera dirigée, pendant un an, par la présidente de la chambre haute du Parlement ivoirien, Kandia Kamissoko Camara, qui a reçu la mission de proposer la date et la tenue de la prochaine conférence annuelle. Les participants ont également adopté les statuts de leur organisation, sous réserve de la prise en compte de leurs observations, notamment sur le mode de financement des activités de l'association et la désignation du secrétaire général chargé d'assurer la gestion administrative.

La présidente de cette association nouvellement créée s'est félicitée du concours déterminant des participants à la réalisation des objectifs du colloque des Sénats

d'Afrique. Selon elle, les travaux de ce colloque leur ont donné l'heureuse occasion dans une convergence de points de vue sur la nécessité pour les chambres hautes du continent de fédérer leurs expériences et leurs énergies d'aboutir à la création de l'Association des Sénats d'Afrique. « Aujourd'hui que cette association est effectivement créée, c'est l'occasion pour moi de rendre un hommage aux hautes personnalités qui sont à l'origine de ce projet dont le président du Sénat de la République du Congo, Pierre Ngolo. Félicitations et merci le président », a remercié Kandia Kamissoko.

Les représentants et présidents des Sénats d'Afrique ont, par ailleurs, salué l'excellente contribution du président du Sénat

de France, Gérard Larcher, aux échanges, ainsi que sa disponibilité à favoriser une coopération fructueuse entre les Associations des Sénats d'Europe et d'Afrique. L'Association des Sénats d'Afrique s'est, de son côté, engagée à tisser des relations avec toute association interparlementaire.

L'Association des Sénats d'Afrique est une initiative permettant aux différents pays d'unir leurs efforts autour des questions d'intérêt commun afin d'élaborer des stratégies profitables aux peuples africains dans divers domaines. Elle se veut aussi être un instrument efficace pour renforcer la contribution à la promotion de la paix et de la démocratie, ainsi qu'au progrès des peuples du continent.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara, ,

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Le Congo participe au premier colloque des Sénats d'Afrique

Le président de la chambre haute du Parlement congolais, Pierre Ngolo, qui conduit la délégation des sénateurs de son pays au 1er colloque des Sénats d'Afrique, organisé les 10 et 11 octobre à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, a insisté sur la nécessité de fédérer ces institutions au niveau du continent, en s'inspirant de l'expérience européenne.

Placé sur le thème « Idée de Sénat et expériences sénatoriales en Afrique », ce colloque a été couplée à l'ouverture de la 2e session du Sénat ivoirien. Des débats ont tourné autour de plusieurs axes dont l'examen du bicaméralisme parlementaire en termes d'idées, d'expériences, d'organisation, de performance, de défis et d'opportunités, les perspectives et le futur de ce système en Afrique. Une occasion pour les participants de partager leurs expériences en présence du président du Sénat français, Gérard Larcher, leur invité d'honneur. La présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Kandia Camara, a souligné la nécessité de promouvoir des échanges réguliers et approfondis entre les Sénats d'Afrique à l'effet de s'inspirer mutuellement de leurs bonnes pratiques et de favoriser ainsi des modèles d'institutions parlementaires adaptés aux valeurs et aux réalités africaines. Présidant la cérémonie d'ouverture, le vice-président de la République de Côte d'Ivoire, Tiémoko Meyliet Koné, s'est, quant à lui, réjoui de ce que la vision des chefs de délégations approuve que le bicaméralisme, loin d'être un obstacle au développement, est un outil précieux pour les démocraties africaines. De ce fait, il ne doit, en aucun cas, être perçu comme réservé



Les participants au colloque de Yamoussoukro DR

aux seules nations développées, a-t-il souligné.

S'exprimant à l'ouverture des travaux et en panel au siège de la fondation Félix-Houphouët-Boigny, le président du Sénat congolais, Pierre Ngolo, a rappelé que l'idée de la création de l'Association des Sénats d'Afrique remonte à juin 2019 lorsque six délégations des Sénats et conseils équivalents du continent participaient aux festivités commémoratives du 20e

anniversaire de l'Association des Sénats d'Europe. C'est ainsi qu'il a témoigné de l'implication totale de son pays pour l'aboutissement du colloque de Yamoussoukro, ouvrant ainsi la voie au renforcement des liens dans un esprit de partage d'expériences pour des actions porteuses. « Ensemble, nous pouvons et nous devons surmonter les défis communs et élaborer les stratégies pour améliorer nos pratiques parlementaires afin d'infléchir sé-

rieusement et positivement les politiques de constructions de nos pays. Lorsque notre projet aura vu le jour, avec une association des Sénats d'Afrique véritablement opérationnelle, nous devons en permanence avoir une pensée pour M. Gérard Larcher, président du Sénat français... », a-t-il rappelé. Selon lui, avec plus d'engagement et de lucidité, il est nécessaire de contribuer à la promotion de la démocratie et au développement

durable en Afrique. « L'Europe est déjà organisée, elle a une association qui a aujourd'hui plus de 20 ans d'existence, nous sommes encore en train de négocier la voie de la mise en place de notre association. Agissons pour promouvoir la concorde et la paix sociale », a déclaré Pierre Ngolo au cours du panel.

Invité d'honneur à ces assises, le président du Sénat français, Gérard Larcher, a salué son homologue congolais, Pierre Ngolo, qui a porté cette initiative depuis 2019 jusqu'à son aboutissement. Selon lui, la vocation de l'Association des Sénats en Europe est la défense du bicamérisme sur toutes ses formes. « Il nous faut renforcer la coopération à travers les Associations des Sénats. Sans parlementarisme, point de chemin qui conduise à la bonne gouvernance et à la démocratie. Je demanderai à l'association des Sénats d'Europe dès mon retour de se tourner vers votre association, d'organiser ensemble sans tarder un sommet parlementaire entre l'Europe et l'Afrique réunissant les membres de nos deux associations pour débattre d'un agenda commun », s'est engagé personnellement le Français.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Marx avait raison

« À la fin de l'histoire tout homme sera poète », confessait Karl Marx. Et pour cause ! Parmi les livraisons de la rentrée littéraire du mois de septembre dernier, en France, figure un ouvrage qui a tendance à faire grand bruit : « Ils savent que je sais tout : ma vie en Françafrique ». Son auteur, Robert Bourgi, revendique une longue présence dans les couloirs des Palais présidentiels français et africains, soulignant par le menu avoir partagé et, sans doute pendant une bonne période de quarante ans, gardé par devers-lui les petits secrets de leurs illustres occupants.

Lesquels secrets ? Quand ces derniers, insiste-t-il, parlaient argent, campagnes électorales, choix des hommes de main, arbitrages complexes sur qui devait faire quoi, notamment dans cette partie de l'Afrique qui s'exprime dans la langue de Molière où, en fonction des circonstances, la prestigieuse « enceinte » décidait quel compagnon

pouvait être gardé au chaud pour service rendu ou à rendre. Tout en faisant en sorte que le grand public soit tenu à l'écart de ces arrangements tant qu'ils relevaient de cercles d'initiés.

Interrogé par la presse à la sortie de son livre, l'homme de 79 ans, qui vit le jour à Dakar, au Sénégal, a mentionné le nom, quand ce n'est le petit nom des dirigeants de l'Hexagone, et de leurs homologues du continent africain, montrant le côté parfois bon enfant des liens qui les unissaient ; parfois plus surréaliste tel le cas de la Côte d'Ivoire, entre les présidents Nicolas Sarkozy et Laurent Gbagbo. D'après l'auteur, le second aurait payé de son fauteuil pour n'avoir pas répondu à l'injonction du premier concernant l'issue de la présidentielle de 2010.

A un certain moment de la vie, tous les tabous tombent l'un après l'autre. Dans le cas présent, il s'agit de la vie d'un homme du sérail, si on peut dire, qui a décidé en quelque sorte de quit-

ter tous ses amis d'enfance, et si certains parmi eux le voient dire, d'autres par contre n'étant plus de ce monde ne peuvent l'écouter. Un peu comme s'il délibérait : « j'ai eu ce que j'ai eu, et peu importe si, de ces amitiés profondes ou non, dont néanmoins j'ai tiré parti, il en reste encore quelque chose ».

Au fond, les livres éduquent à plusieurs titres. Comme révélateurs de comportements magnifiques ou simples, ils permettent, avec du recul, de corriger des certitudes parfois chevillées au corps, mais finalement aussi de se dire que tout est relatif : dans les palais, dans les chaumières, ou dans les prisons, les vies ont leur part de gloires, de folies, de privations, de besoins de reconnaissances et de pistonages, et malheur à celui qui envie autrui simplement pour la position qu'il occupe.

D'une certaine manière, quand on attend des décennies pour déclarer qu'à l'occasion du scrutin de telle année, dans tel pays, le vainqueur était

un autre candidat que celui que l'on a présenté tambour battant, que c'était bien lui, le témoignage perd de son amabilité. Peut-être pas pour l'histoire qui peut s'en délecter mais pour les conséquences sociales de la forfaiture supposée. Sur ce chapitre, malheureusement, nous n'avons certainement pas fini d'en apprendre de ceux qui, à la manœuvre au moment des faits, s'occupent avant tout de gérer des « djembés » pleins de billets de banque en se disant « tant pis ! ».

Quels enseignements tirer de ces épisodes rocambolesques de la fameuse Françafrique ? Apparemment que les marchands d'idées, qu'ils soient de l'école de tel ou tel mentor, sont comme des marchands d'armes, prêts à vendre au plus offrant, voire à vous en servir de médiocres quand bon leur semble. En tout état de cause, la vérité est que les souvenirs ressemblent à des flotteurs. Bons ou mauvais, ils sont insubmersibles !

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 octobre 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Dix affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Deux projets de décret au titre du ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation ; Deux projets de décret au titre du ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs ; Deux projets de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ; Un projet de décret au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Un projet de décret au titre du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ; Un projet de décret au titre du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public ; Une communication au titre du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé relative à la participation du président de la République au sommet des chefs d'Etat du 9e forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac) et à la visite d'Etat en République populaire de Chine du chef de l'Etat, SEM. Denis Sassou N'Guesso.

Il faut relever que la tenue de ce Conseil des ministres exceptionnel, cinq jours après le conseil précédent, dans la même semaine, avait un triple objectif :

Prendre au plus vite les textes d'application, sous forme de décrets, d'importantes lois qui renforcent la bonne gouvernance dans certains secteurs stratégiques de la vie nationale et nous mettent en conformité avec les meilleures pratiques sous-régionales ou internationales ;

Permettre à notre pays de se conformer à des engagements pris auprès de partenaires multilatéraux, afin de poursuivre et finaliser des réformes qui renforcent encore davantage la transparence dans la gestion des finances et des ressources publiques.

Amorcer la numérisation et la digitalisation des procédures dans certaines administrations stratégiques, telle que voulue par le président de la République et telle qu'attendue pour 2025.

I/- Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Alphonse Claude N'silou, ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres deux textes. Le premier est un projet de décret fixant les modalités de constatation des infractions, de notification des sanctions et astreintes, des opérations de concentrations d'entreprises et de recouvrement des amendes, contre les pratiques anticoncurrentielles.

Le projet en examen a pour objet de transposer dans l'ordre interne des

règles communautaires relatives à la concurrence conformément à la loi n° 16-2024 du 9 juillet 2024 relative à la concurrence, laquelle a modifié le cadre législatif existant.

Le texte en objet fixe les modalités d'application de la loi précitée.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de constatation des infractions, de notification des sanctions et astreintes, des opérations de concentrations d'entreprises et de recouvrement des amendes, contre les pratiques anticoncurrentielles.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat N'silou a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant approbation des statuts de l'autorité nationale de la concurrence. L'opérationnalisation de cette autorité lui permettra de fonctionner conformément aux dispositions de la CEMAC. Au terme des dispositions de l'article 14 de la loi n° 19-2024 du 16 août 2024 portant création de l'autorité nationale de la concurrence, c'est un décret en Conseil des ministres qui en fixe les attributions, l'organisation, le fonctionnement des organes d'administration et de gestion, ainsi que le statut du personnel.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'autorité nationale de la concurrence

II/- Ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs, a soumis deux textes à l'examen des membres du Conseil des ministres ; le premier est un projet de décret fixant les conditions et les modalités de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et de délégation de service public. Ce texte est l'expression de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer le climat des affaires dans notre pays, et ce dans le cadre du renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'optimisation des ressources dans l'attribution des marchés publics.

Le développement des technologies numériques a révolutionné le fonctionnement des administrations à travers le monde. La passation des marchés publics et la délégation de service public doivent connaître un processus de dématérialisation de leurs procédures. Leur dématérialisation s'impose pour l'assainissement du climat des affaires et comme une obligation pour l'administration publique, sou-

vent décriée pour une certaine opacité dans l'exécution de ces procédures.

Le projet de décret va permettre d'établir le cadre juridique de la dématérialisation des marchés publics et de délégation de service public. Il s'agit de mettre en place une infrastructure technique qui doit permettre de rassembler et de gérer sur une même plateforme en ligne les acteurs publics d'une part (direction générale du contrôle des marchés publics, délégation générale des grands travaux, autorité de régulation des marchés publics, etc.) et, d'autre part, les candidats aux marchés publics.

Le Conseil des ministres note que le texte soumis à son examen est une préfiguration de la numérisation et de la digitalisation attendue de l'ensemble de notre administration publique, régies financières et administration générale comprises.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions et les modalités de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et de délégation de service public.

Poursuivant son propos, le Ministre Ibara a présenté aux membres du Conseil un projet de décret portant rattachement de l'autorité de régulation des marchés publics au Premier ministre, chef du gouvernement.

Dans le cadre de la poursuite des réformes devant conduire à une meilleure gouvernance et une mobilisation accrue des recettes, afin de soutenir une croissance inclusive, le gouvernement veut renforcer l'efficacité de la passation des marchés et des investissements publics.

L'objectif est ici d'assurer une passation des marchés conforme à la transition vers le budget programme, en tenant compte des objectifs de développement durable, de transparence et d'optimisation des ressources dans l'attribution des marchés publics. Cette politique s'inscrit également dans le cadre du « programme d'appui aux politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive ».

C'est dans ce contexte que le décret examiné a décidé du rattachement de l'autorité de régulation des marchés publics au Premier ministre, chef du gouvernement, en lieu et place du ministère en charge du Contrôle d'Etat. Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant rattachement de l'autorité de régulation des marchés publics au Premier ministre, chef du gouvernement.

III/- Ministère des Hydrocarbures

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République,

M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen du Conseil deux textes. Le premier d'entre eux est un projet de décret fixant les conditions et modalités d'approbation de la cession des intérêts participatifs dans le contrat pétrolier ou du transfert d'actions ou parts sociales dans le capital social de l'un des membres du contracteur.

Le code des hydrocarbures adopté le 12 octobre 2016 permet de fixer par voie réglementaire les conditions d'approbation de la cession des intérêts participatifs dans un contrat pétrolier. Chaque membre du groupe contracteur peut céder tout ou partie de ses intérêts participatifs, sous réserve de l'approbation du ministre en charge des Hydrocarbures ; la cession d'actions ou de parts sociales dans le capital de l'un des membres du contracteur, quant à elle, est soumise à une simple obligation d'information.

Le projet de décret organise donc les modalités d'approbation de la cession des intérêts participatifs dans le contrat pétrolier ou du transfert d'actions ou parts sociales dans le capital social de l'un des membres du contracteur. Les points essentiels sont les suivants : aucune cession ne peut intervenir avant un délai qui ne peut être inférieur au tiers de la durée de validité du permis pétrolier concerné, sauf dérogation du ministre des Hydrocarbures.

Cette mesure permet de s'assurer du réel engagement des membres du contracteur dans un projet pétrolier pérenne ; un délai de 90 jours est accordé au ministre des Hydrocarbures pour répondre à la demande d'approbation de la cession ; si la cession envisagée entraîne un changement de contrôle du membre du contracteur, une autorisation du ministre des Hydrocarbures est nécessaire. Dans les autres cas, une simple notification est suffisante ; un droit de préemption est prévu pour la société nationale des pétroles, afin de lui donner la priorité par rapport aux autres membres du contracteur.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions et modalités d'approbation de la cession des intérêts participatifs dans le contrat pétrolier ou du transfert d'actions ou parts sociales dans le capital social de l'un des membres du contracteur.

Poursuivant son propos, le ministre Itoua a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret fixant les conditions et les modalités de constitution du contracteur. Il apparaît qu'au terme du code des hydrocarbures, le choix des sociétés membres du contracteur, autres que la société nationale, est effectué dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ou, à titre exception-

nel, de gré à gré.

Le principe de renforcement de la transparence dans les appels d'offres est réaffirmé avec éclat dans ce projet de décret.

Le projet a pour objet de fixer les règles applicables à la procédure d'appel d'offres ; il clarifie et rationalise le choix de ces sociétés ; il fixe également des conditions très limitatives au recours au gré à gré ; enfin, il a également pour objectif d'augmenter les recettes publiques, grâce au choix de l'offre technique et économique la plus avantageuse.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions et les modalités de constitution du contracteur.

IV/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Prenant à son tour la parole sur invitation du chef de l'Etat, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, Garde des sceaux, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a soumis à la sagacité des membres du Conseil un projet de décret fixant le statut des assistants vérificateurs de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

La Cour des comptes ayant été organisée par la loi organique n°32-2023 du 25 octobre 2023, le décret en objet fixe le statut du corps des assistants vérificateurs créé par ladite loi.

Les candidats admis au test de recrutement ainsi que les auditeurs de justice ayant suivi avec succès la formation supérieure de l'école nationale d'administration et de magistrature, sont nommés assistants vérificateurs par décret du président de la République.

Les assistants vérificateurs participent aux travaux de vérification des comptes et au contrôle effectué sur place et sur pièces, sous la direction des conseillers rapporteurs et sous l'autorité hiérarchique du président de la chambre concernée et du premier président de l'institution lui-même.

Le décret examiné fixe donc le statut de ces agents, définit les modalités de leur recrutement, les conditions de leur avancement et fixe les règles relatives à leurs droits et obligations ainsi que le régime disciplinaire applicable.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le statut des assistants vérificateurs de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

V/- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Prenant la parole après y avoir été invitée par le président de la République, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a soumis au conseil un projet de décret portant attributions et organisation des directions des études et de la planification au sein des ministères.

Créée en 1977 et réorganisée par le décret n°2009-233 du 13 août 2009, la direction des études et de la planification est rattachée au cabinet du ministre. C'est un prolongement du ministère en charge du Plan, car il intervient dans les domaines des études, de la planification et de la statistique, avec pour objectif l'amélioration de la gestion des investissements publics.

L'adoption du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, transcrit notamment dans la loi du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques et la loi organique du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, oblige notre pays à rationaliser et améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique par la mise en place de procédures transparentes et la formulation d'instruments appropriés.

Les décrets de mars 2024 fixant, pour le premier, le cadre général de gestion des investissements publics et, pour le second, les attributions et les modalités de nomination des gestionnaires des programmes budgétaires ministériels, ont consacré le basculement de notre pays du budget de moyens en budget en mode programme.

Ce cadre juridique renouvelé justifie la mise à jour des attributions et de l'organisation de la direction des études et de la planification auprès des ministères, objet du décret en examen.

Le décret proposé, qui abroge celui de 2009, propose quelques innovations : la nomination du directeur des études et de la planification par le Premier ministre, chef du gouvernement en vue de sa « sédentarisation » ; la fixation des compétences requises pour les fonctions de directeur et de chefs de service, pour un meilleur profilage technique ; l'introduction d'un service « finances et budget », afin d'introduire les missions liées à la gestion des programmes ;

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attributions et organisation des directions des études et de la planification au sein des ministères.

VI/- Ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret instituant l'échange de renseignements entre les entités publiques, les entités privées et les administra-

tions fiscale et douanière.

Ce texte est fondé sur l'application du décret n°2023-1736 du 12 octobre 2023 instituant l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle dans les administrations fiscale et douanière. La mise en œuvre de cette approche nécessite la création de plateformes de collaboration, de partage d'expériences et d'échange de renseignements au niveau national et international.

Ce décret, conformément au droit de communication prévu par le code général des impôts, le code des douanes de la CEMAC et le code relatif à la responsabilité et la transparence dans la gestion des finances publiques, prescrit un échange obligatoire de renseignements s'appliquant à toutes les personnes physiques ou morales, aux administrations ou organismes de droit public ou privé et aux institutions financières ou assimilées. Enfin, le décret fixe la nature des informations à échanger.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret instituant l'échange de renseignements entre les entités publiques, les entités privées et les administrations fiscale et douanière.

VII/- Communication

Enfin, le Conseil des ministres a suivi une communication de M. Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, relative à la participation de SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, au sommet des chefs d'Etat du 9e Forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac) et à la visite d'Etat du président de la République en République populaire de Chine.

Ainsi, du 2 au 10 septembre 2024, le président Denis Sassou N'Guesso a conduit la délégation congolaise composée des ministres d'Etat et ministres suivants : ministre d'Etat Jean-Jacques Bouya et les ministres Jean-Claude Gakosso, Paul Valentin Ngobo, Jean-Baptiste Ondaye, Bruno Jean richard Itoua, Jean-Marc Thystère Tchicaya, Honoré Sayi, Arlette Soudan Nonault et Denis Christel Sassou Nguesso.

La participation du Congo au sommet du Focac, du 2 au 5 septembre 2024, a permis au président de la République d'avoir des échanges bilatéraux avec certains de ses pairs et homologues ; surtout, le président Denis Sassou N'Guesso a succédé au président du Sénégal, SEM. Bassirou Diomaye Faye, en qualité de coprésident du Focac, aux côtés de SEM. Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, pour la période 2024-2027.

Ce sommet a permis d'examiner et d'adopter deux documents qui vont régir le fonctionnement du Focac pour les trois prochaines années, soit : le Plan d'action 2025-2027 et la Déclaration de Beijing.

Le président Xi Jinping a annoncé, dans le cadre du Plan d'action 2025-2027, un financement pour l'Afrique de 50 milliards de dollars pour les trois prochaines années, soit : 29 milliards de dollars sous forme de prêts concessionnels ; 11 milliards sous forme d'aide sociale ; 10 milliards sous forme d'investissements directs étrangers.

La visite d'Etat du président de la République s'est ensuite déroulée du 5 au 10 septembre 2024. Le chef de l'Etat a eu des entretiens avec son homologue le président Xi Jinping. Les deux chefs d'Etat ont discuté des grandes orientations de la coopération bilatérale entre nos deux pays, coopération érigée en partenariat stratégique depuis quelques années ; ils ont pris l'engagement d'intensifier nos échanges dans différents secteurs d'intérêt commun.

A cette occasion et en marge de ces entretiens, 18 accords de coopération bilatérale ont été signés, dans des domaines aussi divers que les infrastructures, l'agriculture et autres.

Après avoir pris bonne note des éléments principaux qui ont constitué le menu de cette importante visite, les membres du Conseil ont tenu à rendre un hommage déférent à SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat et à le féliciter pour la réussite diplomatique matérialisée notamment par son élévation, au nom du Congo, à la coprésidence du Focac.

Cette élévation, sublimée par l'envergure personnelle du président de la République, permettra à notre pays de participer, au cours des prochaines années, à la définition des grands axes de la politique de coopération Chine-Afrique.

Les membres du Conseil n'ont pas manqué de souligner l'espoir de la population congolaise de bénéficier, pour notre pays, des investissements attendus dans divers domaines de la vie économique et sociale.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à midi.

Fait à Brazzaville, le 11 octobre 2024

**Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement,**

Thierry Lézin Mougalla/-

URBANISME

L'Université Denis-Sassou-N'Guesso édifie sur les habitats durables

A la faveur de la Journée mondiale de l'habitat célébrée le premier lundi d'octobre de chaque année, le Dr Narcisse Malanda a animé, le 7 octobre, à l'Université Denis-Sassou-N'Guesso (UDSN) une conférence-débat sur les perspectives de construction des habitats durables au Congo.

Les délégués de l'ONU-Habitat, les architectes, ingénieurs et les étudiants de l'Institut supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiment et travaux publics (ISAUBTP) ont été sensibilisés aux concepts habitats durables qui inclut les notions : coûts abordables, position du soleil, aération et prise en compte des aspects du milieu social, les interactions environnementales et écologiques.

Selon le conférencier, l'habitat durable désigne un milieu bâti, dont les habitations qui le composent contribuent au développement de collectivités viables. Au-delà du caractère écologique des bâtiments, la notion d'habitat durable fait référence à un cadre de vie confortable et attrayant qui soutient des modes de vie eux-mêmes durables. L'habitat durable consiste, aussi, à mettre en application le droit pour tous à un logement décent et sain, tout en s'attachant à améliorer la

performance énergétique et environnementale des bâtiments. « Pour construire, on doit intégrer l'architecture durable, l'urbanisme durable et l'ingénierie durable pour améliorer le confort et le cadre de vie et l'habitat. De ce fait, on doit utiliser les matériaux locaux. Les ressources importantes comme le bois, les briques cuites, doivent être intégrées dans nos constructions », a indiqué le conférencier, Dr Narcisse Malanda.

L'étude réalisée en 2020 par la Banque mondiale révèle que 90% des constructions sont informelles dans les villes du Congo. Un urbanisme quasi incontrôlé qui aura fini par faire émerger des effets pervers dont les plus visibles sont des inondations, des érosions causées aussi et surtout par l'auto-construction informelle.

Par ailleurs au Congo-Brazzaville, la promotion immobilière a été choisie comme si-



Le docteur Narcisse Malanda

xième pilier du Plan national de développement 2022-2026 et un des leviers essentiels de la diversification de l'économie du pays. L'atteinte de cet objectif nécessite la mobilisation des ressources financières autant sur le plan national qu'au travers de la coopération interna-

tionale. De même, le code de l'urbanisme et de la construction rassemble les lois et les dispositions réglementaires qui régissent l'urbanisme et la construction en République du Congo. Ainsi, toute personne, collectivité ou entreprise qui souhaite effec-

tuer des travaux de construction ou d'aménagement ne peut pas le faire en ignorant cette loi. Il y a également le Plan local d'urbanisme, un document essentiel à tout projet d'urbanisme. Il a pour mission de fixer les règles et les servitudes d'utilisation des sols. Il est établi par la loi, et le droit exige qu'on le respecte. On note aussi le schéma directeur d'urbanisme qui est un document de planification à grande échelle qui guide le développement urbain d'une région, d'une ville ou d'une agglomération.

Rappelons que depuis 1985, les Nations unies avait institué la Journée mondiale de l'habitat, qui est célébrée le premier lundi d'octobre de chaque année et est reconnue par les Nations unies pour réfléchir sur l'état des villes et des cités ainsi que sur le droit fondamental de tous à un logement convenable.

Fortuné Ibara

EAUX CONTINENTALES

Vers une assistance technique du Pnud au Secrétariat permanent

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) envisage une assistance technique dans la mise en œuvre du plan d'actions du Secrétariat permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales avec l'appui de l'ambassade de la Turquie.

Lors d'une séance de travail, le 11 octobre, à Brazzaville entre le secrétaire permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck, l'ambassadeur de la Turquie au Congo, Hilmi Ege Türenem, et la représentante résidente du Pnud au Congo, Adama Dian Barry, les actions et les domaines dans lesquels l'agence onusienne s'impliquerait pour accompagner le Secrétariat permanent ont été au menu des échanges. « L'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales est très large. Nous avons donc discuté de tout le potentiel qu'un plan d'action consultatif pourrait avoir dans n'importe quel domaine. Qu'il s'agisse de la biodiversité, de l'économie, de la sécurité et des catastrophes naturelles pour le bien-être des communautés riveraines », a-t-elle déclaré lors de cet échange tripartite.

Par ailleurs, la représentante du Pnud a évoqué les contours de mise en œuvre de la formulation de la stratégie pour la mer et les eaux continentales avec le Secrétariat permanent, un plan d'actions stratégique opérationnel permettant d'encadrer l'action de l'Etat en mer



Échange entre les trois parties/Adiac

et dans les eaux continentales. Dans ce cadre, Adama Dian Barry est revenue sur sa récente visite de travail dans le département de la Lekoumou, où elle a pu toucher du doigt la réalité des différents cours d'eau qui arrosent la localité avec tout le potentiel y afférent. Ainsi, la stratégie envisagée doit être une opportunité pour les artisans et les acteurs économiques locaux qui travaillent autour des eaux continentales. La représen-

tante du Pnud a souhaité l'implication de ces acteurs en raison non seulement de la dimension et du potentiel touristique liés à la biodiversité qui peuvent être développés autour des eaux continentales, mais aussi du leadership du Congo en matière de préservation de ces écosystèmes.

D'où l'importance pour l'agence onusienne d'organiser dans les prochains jours des ateliers de consultations de toutes les parties

prenantes dans les localités qui seront identifiées, suivis d'un atelier de validation stratégique très inclusif en vue d'enrichir ladite stratégie, a souligné sa représentante. En outre, Adama Dian Barry a indiqué les domaines dans lesquels l'assistance du Pnud est déjà à pied d'œuvre avec l'équipe du Secrétariat permanent pour élaborer des plans de travail en vue de lancer des opérations à partir du mois de novembre. « Avec les partenaires

du Secrétariat permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, nous nous réjouissons de discuter également avec l'ambassadeur de Turquie et de la manière de renforcer notre collaboration autour de notre partenaire commun », a-t-elle déclaré.

Ambassadeur

De son côté, l'ambassadeur de la Turquie, Hilmi Ege Türenem, a rappelé quelques axes de collaboration avec le Secrétariat permanent, notamment le séjour de travail en avril dernier en Turquie d'Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck qui a permis d'organiser une formation avec les juristes sur le droit de la mer. « Nous avons déjà travaillé sur la mer avec le Secrétariat permanent. Maintenant, il est temps de mettre le cap sur les eaux continentales », a estimé le diplomate turc. « Un regard sur la mer c'est bien, mais un regard sur les eaux continentales le serait davantage, vu l'importance que le président de la République accorde aux eaux continentales », a déclaré Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck à cette occasion.

Rominique Makaya

EDUCATION

530 écoles bénéficieront des cantines scolaires cette année

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a signé, le 10 octobre, à Brazzaville un protocole d'accord avec le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, pour approuver la rétrocession de vingt-cinq cantines scolaires au gouvernement devant alimenter cette année cinq cent trente écoles à travers le pays.

Pour l'année scolaire en cours, le PAM a rétrocédé vingt-cinq cantines scolaires au gouvernement. L'offre acquise sur fonds de l'ambassade des Etats-Unis au Congo permettra la prise en charge alimentaire de trois cent trente écoles publiques identifiées dans huit départements du Congo : la Cuvette Ouest, la Cuvette, la Likouala, la Sangha, les Plateaux, le Pool, la Bouenza et la Lékoumou. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la nutrition des élèves en milieu scolaire, à garantir leur assiduité et performances scolaires en vue de lutter contre le décrochage scolaire, un fléau qui prend de l'ampleur au Congo. « Notre initiative a permis d'assurer la couverture alimentaire de

près de 28% d'écoles au Congo et le relèvement du taux de scolarisation qui est passé de 76,98 % en 2022, à 83,65 % en 2023 dans les écoles soutenues par le PAM. De même, le taux de rétention des élèves en classe a atteint 96,61% dans la même période, grâce aux cantines scolaires. En relançant ce projet, nous réaffirmons notre confiance au gouvernement pour sa capacité à pérenniser cette initiative essentielle », a souligné le représentant du PAM, Gon Myers.

Pour l'ambassadeur des USA au Congo, le partenariat conclu avec le Congo est une opportunité pour son pays de contribuer au développement du capital humain



Jean Luc Mouthou (à droite) signant le protocole d'accord avec le représentant du PAM Adiac congolais. « L'éducation est une priorité de notre partenariat en République du Congo. Le programme des cantines scolaires est une opportunité pour les Etats-

Unis de soutenir le développement du capital humain et l'éducation des enfants issus des familles défavorisées. En 2004, les USA ont fait un don de plus de 98

millions de dollars en République du Congo pour soutenir le programme des cantines scolaires. En 2021, les contribuables américains ont offert 25 millions de dollars pour poursuivre ce programme », a indiqué Eugene Young.

Emu du renouvellement de ce programme, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, a salué le partenariat avec le PAM et remercié l'ensemble de ses partenaires pour leur contribution à la sécurité alimentaire. Il a pris l'engagement de poursuivre l'initiative afin de garantir le relèvement du taux d'apprentissage dans les écoles.

Firmin Oyé

EXAMEN DE PERMIS DE CONDUIRE

Plus de deux cents candidats inscrits

253 candidats à l'examen de permis de conduire de la catégorie B, session dite spéciale en raison de ce qu'elle marque la poursuite pratique des réformes engagées par la direction générale des transports terrestres (DGTT), passent les épreuves théoriques et pratiques du 10 au 11 octobre sur toute l'étendue du territoire national.



Une vue des candidats/Adiac

Dans son mot de circonstance, lors du lancement des épreuves, le directeur général des transports terrestres, Atali Mopaya, a rappelé la nouvelle vision qui apparaît clairement dans les objectifs globaux de la directive annuelle 2024 que la DGTT a instaurée. Selon ces objectifs, il est prévu qu'il n'y ait plus de candidats libres au Congo. Aujourd'hui, ce sont des candidats inscrits dans les auto-écoles, dont les dossiers

ont été transmis à la DGTT ou à la direction départementale, qui sont autorisés à participer à l'examen de permis de conduire.

Cette réforme marque aussi la fin de l'examen théorique qui se fait sur papier, car dorénavant cet examen se fera exclusivement de manière digitale. « En outre, vous avez constaté que depuis janvier, nous avons suspendu les examens de permis

de conduire, parce qu'il y avait beaucoup de légèreté. On était candidat seulement pour être candidat, juste de nom. Nous voulons redorer le blason du permis de conduire congolais. Et donc, vous êtes les premiers candidats de l'examen « Nouvelle formule », mais aussi les derniers candidats sur papier », a précisé Atali Mopaya.

Guillaume Ondze

BRICS

Le Nigeria prêt à rejoindre le groupe

Le Nigeria attend le bon moment pour postuler officiellement aux Brics, a déclaré le ministre nigérian des Affaires étrangères, Yusuf Tuggar.

De nombreuses réformes sont en cours en interne pour faire ce pas. « Nous n'avons jamais dit que nous ne rejoindrions pas les Brics. C'est une question de timing. Nous avons déjà fait part de notre intérêt à nous joindre au groupe, mais nous n'avons pas encore écrit officiellement. Nous le ferons quand ce sera le plus avantageux pour nous », a déclaré le responsable. Le président Bola Tinubu s'est rendu récemment en Chine, de même que le vice-président, Kashim Shettima. Et dans tous ses engagements, le Nigeria « a clairement indiqué être intéressé à rejoindre les Brics », a conclu le ministre.

Les Brics passent de 5 membres à 10 membres

Lors du sommet de Johannesburg, 15e sommet des Brics, organisé en août 2023, le groupe a annoncé un élargissement inédit. Au 1er janvier 2024, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont intégré officiellement le groupe. L'Argentine faisait partie des 6 entrants annoncés en août 2023, mais l'élection d'un ultralibéral proche des États-Unis, le 10 décembre 2023, a changé la donne. Le nouveau président, Javier Milei, a annoncé que conformément à son programme électoral, l'Argentine ne rejoindrait finalement pas les Brics. Ces membres occupent un poids croissant dans le monde. Comptant dans leur rang les deux géants démographiques qui dépassent chacun 1,4 milliard d'habitants, ils totalisent 41 % de la population et 26 % du PIB mondial. À dix membres, ils atteignent 45 % de la population et 28 % du PIB mondial.

Noël Ndong

AFRIQUE

L'ONU salue la coopération avec l'UA

Deux hauts responsables des Nations unies ont souligné les progrès de la collaboration régionale malgré les conflits qui touchent l'Afrique. C'était lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA).

La sous-secrétaire générale des Nations unies pour l'Afrique, Martha Pobe, a noté que l'adoption à l'unanimité de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité a marqué une étape importante dans le partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies. Le Conseil de sécurité a ainsi répondu aux appels lancés de longue date, en faveur des opérations de soutien de la paix dirigées par l'UA.

Une plus forte collaboration de l'UA avec les Nations unies

Cette résolution a permis à l'ONU d'intensifier sa collaboration avec la Commission de l'UA. Un groupe de travail conjoint UA-ONU a été mis en place et s'est déjà réuni deux fois à Addis-Abeba, et ces consultations ont abordé plusieurs domaines prioritaires. D'abord, au titre de

la planification, les réunions ont confirmé l'importance de relations de travail étroites entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, pour assurer une planification conjointe et un déploiement rapide des opérations de paix dirigées par l'UA.

Des défis africains qui encouragent la collaboration
Pour sa part, le représentant spécial du secrétaire général auprès de l'UA, Parfait Onanga-Anyanga, a rappelé l'importance de cette collaboration renforcée, au vu des défis que rencontrent plusieurs pays et sous-régions d'Afrique pour

parvenir à la paix, à une sécurité et un développement durables. La Corne de l'Afrique continue d'être confrontée à plusieurs conflits. Le conflit au Soudan a entraîné une grave urgence humanitaire. A cet égard, le Mécanisme élargi continue, selon lui, d'être une plate-forme de coordination. Dans la région du Sahel, l'instabilité politique et la violence se sont intensifiées. Parfait Onanga-Anyanga a aussi évoqué la situation dans la région des Grands Lacs, où le cessez-le-feu, entre la RDC et le Rwanda, facilité par l'Angola, s'est traduit par une diminution des combats dans le Nord-Kivu. Notant le lien entre le change-

ment climatique, la paix et la sécurité, il a évoqué les avancées obtenues par les Etats africains à Nairobi. De même, selon lui, la mise en place d'un Centre sur le climat, la paix et la sécurité pour la Corne de l'Afrique par les Nations unies permettra de mieux soutenir les efforts de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD). Enfin, concernant l'Agenda femmes, paix et sécurité, les Nations unies continuent de collaborer avec la Commission de l'UA, notamment dans la promotion du leadership féminin et sur la convention de l'UA pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Des raisons de rester optimiste

« Le partenariat entre les Nations unies et l'Union africaine tire son dynamisme d'un engagement partagé et durable en faveur du multilatéralisme », a-t-il assuré, ajoutant que malgré tous les défis redoutables auxquels l'Afrique est encore confrontée, il y a des raisons de rester optimiste. Il a ainsi mentionné la résilience des peuples africains, des femmes et des jeunes pleins de ressources, de leur préférence déclarée pour un régime démocratique, de l'adhésion récente au G20, du Pacte pour l'avenir qui s'engage à « renforcer la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales, ... dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Noël Ndong

« Renforcer la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales, ... dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

SOLIDARITÉ

AERCO offre des kits scolaires à l'orphelinat Cœur Céleste

Dans le cadre de la journée Lisungi, le personnel de la société Aéroports du Congo (AERCO), sous la direction du responsable de l'aéroport A.A. Neto de Pointe-Noire, Arnel Mamouna a offert le 5 octobre des kits scolaires à l'orphelinat Cœur Céleste, situé au quartier Tchimbamba dans le sixième arrondissement de Ngoyo.

Cette initiative vise à soutenir les enfants de l'orphelinat dans leur parcours scolaire et à contribuer à leur éducation, une étape cruciale pour leur avenir. Celestine Baniakana, responsable de cet orphelinat, a exprimé sa profonde gratitude envers AERCO pour cet acte de solidarité, tout en rappelant les difficultés auxquels la structure a dû faire face depuis sa création : « Nous vous remercions infiniment pour être au chevet de ces enfants,

merci beaucoup la société Aerco et son personnel d'avoir pensé à l'orphelinat Cœur Céleste. A travers ce geste, l'ensemble du personnel d'AERCO représente des parents de cœur pour ces enfants comme, je suis moi-même orpheline depuis mon jeune âge. C'est pour cela malgré les difficultés rencontrées, j'ai pu résister en vue de l'aboutissement de ce projet. Notre souci majeur repose sur le bien-être de chaque orphelin en commençant par la scolarisation de ce dernier. Aucun



enfant ne peut donc intégrer ce centre sans préalablement passer par le tribunal pour enfant de Pointe-Noire » a-t-elle déclaré.

De son côté, Arnel Mamouna, directeur de l'aéroport de Pointe-Noire et lui-même orphelin a souligné l'importance de cet engagement :

« En plus de la responsabilité sociale d'AERCO, qui nous oblige à faire attention aux personnes qui se trouvent autour de nous, cette société a également la particularité des

aéroports qui situent en pleine ville, ainsi la cohabitation est directe avec les populations qui vivent autour de nous. A l'endroit des enfants orphelin, nous disons que ce n'est pas le début d'une chose qui compte mais plutôt sa fin qui est souvent heureuse. AERCO en tant que gestionnaire des aéroports, ce geste représente qu'un début, pas une fin. Nous essayerons, au mieux de nos ressources, d'accompagner l'orphelinat Cœur Céleste en qualité d'entreprise et aussi à titre indi-

viduel pour que cet œuvre puisse perdurer dans le temps » a-t-il déclaré.

Cette initiative reflète l'engagement d'AERCO dans des actions sociales, en accord avec ses valeurs de solidarité et de responsabilité sociale.

Rappelons que la société AERCO gère les aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo et se distingue par son implication auprès des communautés locales.

SANTÉ

Les 4^{es} journées médicales congolaises de France organisées par l'AIMCF

En collaboration avec Predictis, le 11 octobre, de 9h à 18h, salle Chorus de l'hôtel Le Prince Best Western, l'Association des anciens de l'Inssa et des médecins congolais de France (AIMCF) a organisé un colloque sur le thème «Maladies chroniques non transmissibles : diabète, HTA, insuffisance rénale chronique et cancers»

Concernant la motivation de la tenue de ce colloque, le Comité d'organisation a retenu le thème de «maladies chroniques non transmissibles en prenant les exemples : du diabète ; de l'HTA ; de l'insuffisance rénale chronique et du cancer, entraînant un impact sur les vies professionnelle et sociale».

C'est ce que l'OMS note dans son rapport du 16 Septembre 2023. Celui-ci relate que «les maladies chroniques non transmissibles sont à l'origine de 41 millions de décès chaque année, soit 74% de l'ensemble des décès dans le monde.

Sur l'ensemble des décès imputables aux maladies chroniques non transmissibles, 77% se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Ces maladies sont respon-



Dr R. Bibi, président de l'AIMCF lors de l'ouverture du Colloque au Mans/Fredy Mizelet

sables de décès prématurés dans la tranche d'âge de 30 à 70 ans, menaçant le développement économique des nations et mettant à rude épreuve leurs systèmes de santé». Il explique également que

leur étiologie multifactorielle est une combinaison de facteurs de risques ; à savoir, génétiques, environnementaux et individuels influençant le mode de vie.

La plupart des Institutions

insistent sur la genèse des maladies chroniques non transmissibles par le poids que représentent les modes de vie «malsains». Ils sont le constituant de comportements modifiables comme la consommation

de tabac, l'abus d'alcool ou de substances illicites, une alimentation non équilibrée et l'absence d'activité physique.

Ce constat conduit à la nécessité d'une approche collaborative et holistique pour en atténuer l'impact sur la société et les individus. Cette approche requiert la collaboration de tous les secteurs de santé.

En organisant ces quatrièmes journées médicales Congolaises de France, les organisateurs confient vouloir relever un pari sur ce thème qui vise à renforcer l'abord transdisciplinaire des maladies chroniques non transmissibles.

Dès l'entame des travaux, une cinquantaine de médecins ont émergé, synonyme d'une forte participation des différents acteurs du domaine de la santé.

Marie Alfred Ngoma

Clap de fin

En attendant les actes de ce colloque, le Comité d'organisation affiche sa satisfaction quant au challenge osé de réitérer l'exploit des trois premières journées médicales congolaises en France.

La toute dernière session du programme du vendredi 11 octobre affichait encore salle comble à 18 h 30.

De l'avis unanime des participants, la rencontre aura été riche en échanges, en réflexions et en partage d'expertises.

Tout le long des interventions, les contributions ont été en rapport avec les maladies non transmissibles telles que le diabète, l'hypertension artérielle, l'insuffisance rénale chronique et les cancers, représentant, à ce jour des enjeux majeurs de santé publique à l'échelle mondiale.

Les médecins ont alerté sur la conscientisation de la prise en charge et le traitement de ces maladies nécessitant une mobilisation collective, à la fois, des professionnels de santé, des patients, surtout des décideurs politiques et de l'ensemble des sociétés civiles.

« En tant que médecin d'origine africaine installé en France, nous avons

une double responsabilité. D'une part, celle de continuer à exercer avec excellence et engagement ici en France dans nos lieux d'exercice ; d'autre part, celle de contribuer au développement des politiques de santé publique dans nos pays d'origine », a confié le Dr Bibi, président de l'AIMCF. Dans son mot de clôture et de fin du colloque, le Dr B. Ebikili, président du Comité d'organisation, a terminé son allocution en réitérant à tous ses sincères remerciements pour la forte mobilisation et



La photo souvenir/DR

« En tant que médecin d'origine africaine installé en France, nous avons une double responsabilité. D'une part, celle de continuer à exercer avec excellence et engagement ici en France dans nos lieux d'exercice ; d'autre part, celle de contribuer au développement des politiques de santé publique dans nos pays d'origine »

participation active à ce colloque des médecins venus de France et de l'étranger, citant notamment le Pr A.M. Mouanga venu pour la circonstance depuis Brazzaville. Les participants se sont retrouvés par la suite en début de soirée pour assister au spectacle de l'artiste conteur Gabriel Kinsa.

M.A.N.



PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

En vue d'acquérir des biens et services, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) émet les appels d'offres suivants sur la plateforme UNGM :

- 2024/FRCON/FRCON/128968 pour les services d'accompagnement des bénéficiaires du projet PREFOREST dont la date de clôture est le 29 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/128966 pour les services d'identification des terres potentielles pour le déploiement de l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée (RNA) par cartographie participative dont la date de clôture est le 29 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129216 pour l'acquisition de boutures de manioc dont la date de clôture est le 28 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129222 pour le recrutement d'une structure spécialisée en assistance humanitaire dont la date de clôture est le 28 octobre 2024 ;
- 2024/FRCON/FRCON/129224 pour l'acquisition de matériels et produits chimiques pour la production de vitro plants de manioc dont la date de clôture est le 28 octobre 2024.

L'enregistrement sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies UNGM (<https://www.ungm.org/Vendor/Registration>) est un prérequis pour participer aux appels d'offres de la FAO.

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour télécharger et mettre en ligne les documents sur la plateforme UNGM :

1. Veillez-vous connecter à UNGM en utilisant votre adresse électronique et votre mot de passe.

2. Une fois connecté, sélectionnez "Opportunités commerciales" dans le menu de gauche pour visualiser les appels d'offres ouvertes.

3. Dans le champ "Référence", insérez le numéro de l'appel d'offre (ex : 2024/FRCON/FRCON/128968)

4. A gauche de l'intitulé de chaque appel d'offres, Cliquez sur le bouton bleu "Exprimer intérêt" ou le bouton vert "Voir Documents" (à gauche de l'avis d'appel d'offres spécifique qui vous intéresse)

5. Dans la fenêtre "Gestion des appels d'offres" qui s'affiche Sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation) et déroulez la page pour voir et télécharger un à un les documents de l'appel d'offres

6. Cliquez sur le bouton vert "Je participe" pour confirmer votre participation

7. Afin de télécharger /mettre en ligne tous les documents de votre offre dans les enveloppes correspondantes, cliquez sur les boutons "Mettre en ligne un document" ou "Joindre des documents" dans la section Ma candidature /offre.

8. Vous pouvez enfin soumettre votre candidature /offre en cliquant sur "Soumettre ma candidature /offre".

Toutes les communications relatives à ces appels d'offres devront être envoyées dans les plus brefs délais en utilisant la fonction MESSAGES sous l'onglet correspondant dans la fenêtre de Gestion des appels d'offres de UNGM ou être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : FAOCG-Procurement@fao.org en mentionnant le numéro de la demande.

Bureau de la FAO à Brazzaville



BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
REPUBLICQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE
Tél. : 281.10.81 / 281.11.54 / BP. B.P. 126
E-mail : beacbzv@beac.int - Fax : 281.10.94
Service Gestion Administrative des Marchés
en charge des Affaires Juridiques et Contrats

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Appel d'offres national ouvert N°004/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Bien/2024 du 11 octobre 2024 relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un inverseur de source et d'un régulateur de tension à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'acquérir, sur ressources propres, un inverseur de source et un régulateur de tension. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus de sélection des fournisseurs se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/19 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'informations à l'adresse ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'Appel d'Offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement et retiré après achat à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°004/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Bien/2024 du 11 octobre 2024
Service Gestion Administrative des Marchés,
5^e étage, porte 514.
Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
Tél. (242) 05 547 80 24

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, entre 08h00' et 12h00' de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA.

Une visite obligatoire du site s'effectuera le jeudi 21 octobre 2024 à 10 heures précises.

Les soumissions, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 31 octobre 2024 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°004/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Bien/2024 du 11 octobre 2024
Bureau d'Ordre,
6^e étage, porte 601.
Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
Té. (242) 05 547 80 24

Les soumissions seront ouvertes en une étape, en présence des représentants des soumissionnaires, dûment mandatés, qui souhaiteraient y assister. Dans ce cas, le représentant mandaté doit être muni d'une procuration et de sa pièce d'identité afin d'être accepté en salle de dépouillement.

Les plis administratif, technique et financier seront ouverts, le jeudi 31 octobre 2024 à 13 heures à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville.

**Fait à Brazzaville, le
Le Président de la Commission des Marchés**

INFRASTRUCTURES

Évaluation de l'état d'avancement de construction des rocades

Soucieux de s'impregner de l'évolution des travaux de construction des rocades, trois membres du gouvernement Suminwa, à savoir le ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro, le ministre d'État de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, et le ministre de l'Urbanisme et Habitat, Crispin Mbadu, ont effectué dernièrement une descente sur le terrain en commençant leur tournée à Lutendele dans la partie Sud-Ouest de la ville de Kinshasa.

La visite a permis à l'équipe gouvernementale de lever non seulement les obstacles potentiels au projet et mais aussi de planifier une occupation harmonieuse des abords de cette route à importance capitale. À chaque étape de leur visite, les trois membres du gouvernement central ont eu droit aux explications fournies par les techniciens de l'entreprise SISC qui exécute ces travaux. La satisfaction de trois membres de l'équipe a été perceptible. Les trois ministres ont constaté une avancée significative et ont échangé sur notamment la politique générale d'occupation des abords des rocades dont 24 à 30m de part et d'autre de la route.

Sur le terrain, l'on constate qu'au PK 9, les travaux d'assainissement sont achevés et il ne reste que les travaux de la plateforme. Au PK 12, le réchauffement des couches de base et la fondation sont également pris en compte. Vers la cité millenium, près de 5km sont prêts à recevoir la couche de roulement. « Nous voulons nous assurer que le projet de rocades est exécuté conformément aux attentes. La présence de toutes ces parties prenantes est liée à l'as-



L'équipe gouvernementale a visité les travaux de construction des rocades/DR

surance qu'on veut avoir sur la qualité des travaux exécutés. Le projet de rocades est suivi personnellement par

le chef de l'État qui nous a assigné le devoir de faire un rapport au conseil des ministres tout le trimestre,

aujourd'hui nous sommes à la deuxième visite», a déclaré Alexis Gisaro.

Pour sa part, le ministre de

l'Urbanisme et Habitat, Crispin Mbadu, a fait savoir que le projet de construction des rocades entre dans la vision intégrée et intégrale du chef de l'État. Son ministère, a-t-il souligné, va élaborer le Plan particulier d'aménagement urbain afin d'éviter que les emprises et les espaces soient envahis par la population en s'installant très proche de la rocade, comme cela est le cas à Kingasani. Aux questions d'aménagement, au-delà de la route, il faudra y donner vie, c'est-à-dire faire des planifications pour les occupations des espaces qui se trouvent le long de la rocade, a enrichi le ministre de l'Aménagement du territoire, Guy Loando Mboyo. Précisons que la construction de ces rocades permettra d'améliorer la circulation dans la capitale congolaise et contribuer au développement urbain de la région. Elles permettront de désengorger les axes principaux de Kinshasa et faciliteront la mobilité des habitants. De plus, elles auront un impact positif sur l'économie locale en favorisant les échanges commerciaux et en encourageant l'investissement dans les zones environnantes.

Blandine Lusimana

« Nous voulons nous assurer que le projet de rocades est exécuté conformément aux attentes. La présence de toutes ces parties prenantes est liée à l'assurance qu'on veut avoir sur la qualité des travaux exécutés. Le projet de rocades est suivi personnellement par le chef de l'État qui nous a assigné le devoir de faire un rapport au conseil des ministres tout le trimestre, aujourd'hui nous sommes à la deuxième visite »

POLIOMYÉLITE

Lancement de la 4^e phase de vaccination

La campagne de vaccination lancée dans la zone de santé de la commune de Bandalungwa par le ministre provincial de la Santé publique, Hygiène et Prévoyance sociale, Dr Patricien Gongo, concerne toutes les 35 zones de santé de la ville province de Kinshasa.

Prévue du 10 au 13 octobre à Kinshasa, la campagne organisée par le ministère de la Santé, Hygiène et Prévoyance sociale avec l'appui notamment de l'Unicef cible au total deux millions quatre cent deux mille septante deux enfants dont l'âge oscille entre 0 à 5 ans. Pour le Dr Patricien Gongo, cette campagne s'inscrit dans le cadre de la riposte à la poliomyélite, une maladie invalidante de l'enfance. Et sa réussite passe par l'implication de toute la communauté. D'où son appel aux parents à faire vacciner tous les enfants ciblés. « Nous invitons les parents et les gardiens des enfants à ouvrir les portes aux vaccina-

teurs pour leur permettre de vacciner et de sauver des vies de ces enfants », a fait savoir le ministre provincial de la Santé.

Dr Patricien Gongo a rappelé la stratégie de vaccination qui sera utilisée durant les trois jours de la vaccination contre la poliomyélite. Il s'agit de la stratégie dite porte à porte. Les équipes de vaccinateurs passeront ainsi de maison en maison pour administrer les deux gouttes de vaccin polio oral aux enfants. A en croire le Dr Gongo, la région africaine est certifiée exempte du poliovirus sauvage depuis le 25 août 2020. Toutefois, a-t-il révélé,



Le ministre provincial de la santé lors du lancement de la campagne/DR

l'épidémie de poliovirus variant de type 2 sévit dans plusieurs pays africains, notamment la RDC. Pour rappel en 2023, la

ville de Kinshasa avait enregistré un total de 253 cas de Paralyse flasque aiguë (PFA) dans 34 zones de santé sur les 35 que

compte la province. À côté de cas de PFA notifiés, la surveillance environnementale du poliovirus a été mise en place dans 7 zones de santé, à savoir la zone de santé de Limete, Barumbu, Bandalungwa, Masina 1, Matete, Kimbanseke et Ngaba. A ce jour, il y a 41 cas de poliovirus circulant de type 2 dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2) issus des prélèvements environnementaux et 5 autres cas de cVDPV2 issus des prélèvements des cas contacts lors des investigations réalisées autour de ces sites de surveillance environnementale de la polio en 2023.

Blandine Lusimana

JUSTICE

Olpa exige la libération du journaliste Patrick Lokala

L'ONG exhorte la ministre chargée des Droits humains à intervenir pour que les droits de ce professionnel des médias soient garantis dans la procédure en cours devant le Parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe et qu'il comparaisse en homme libre.

Dans une lettre adressée à la ministre des Droits humains, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) appelle ce membre du gouvernement à intervenir pour que les droits de Patrick Lokala, responsable de la chaîne Youtube Télé News RDC, soient garantis dans la procédure en cours devant le Parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe. Cette organisation demande également à ce que le journaliste comparaisse en homme libre. « Au nom du comité exécutif de l'Olpa, l'ONG de défense et de promotion de la liberté de la presse, j'ai l'avantage d'approcher votre autorité pour exprimer la vive préoccupation de l'organisation sur l'incarcération de Patrick Lokala », a écrit cette organisation dans une correspondance signée au nom du comité exécutif par sa secrétaire exécutive par intérim, Chancelle Nsingi. Et d'insister: « l'Olpa vous prie, en votre qualité de ministre ayant les Droits de l'homme dans ses at-

tributions, de ne ménager aucun effort afin que le droit de la défense du journaliste Lokala soit garanti. Sans, par ailleurs, se prononcer sur le fond de cette affaire, l'Olpa a dit déplorer et condamner le traitement inhumain et dégradant subi par le journaliste lors de son interpellation à son domicile. »

Il salue, par ailleurs, le communiqué du cabinet du ministre chargé de la Justice et Garde des sceaux du 7 octobre 2024, exigeant l'arrestation des agents qui ont procédé à l'interpellation de Patrick Lokala. Mais l'ONG dit tout, étant restée sceptique sur l'application d'une sanction exemplaire à infliger à ces agents qui ne sont pas à leur premier forfait. La liberté provisoire pour Patrick Lokala pour l'Olpa, en effet, le journaliste ayant une adresse bien connue, il serait souhaitable que ce dernier recouvre sa liberté et que l'instruction de la cause se poursuive normalement. Ce professionnel des médias, rappelle l'Olpa,



Le journaliste Patrick Lokala DR

a été interpellé, le 7 octobre 2024, par des agents de police judiciaire du Parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe à son domicile. L'ONG regrette que ce dernier ait été brutalisé devant ses proches, menotté puis embarqué manu militari dans un véhicule et conduit au cachot du Parquet où il est placé sous mandat d'arrêt provisoire jusqu'à ce jour. Selon cette ONG, il

ressort de l'instruction faite par le chef du Parquet en personne que deux dossiers judiciaires sont ouverts à charge du journaliste Patrick Lokala. Il est poursuivi par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour outrage aux magistrats, faux en écriture et propagation de faux bruits. « Le journaliste est accusé d'avoir brandi, lors de ses différentes presta-

tions sur Télé News RDC et sur d'autres médias de Kinshasa, un document reprenant une centaine des noms des présumés faux magistrats nommés par le CSM alors qu'ils n'auraient pas concouru aux épreuves organisées à l'intention des candidats à la magistrature », a expliqué l'Olpa. A l'en croire, un autre dossier est relatif à la plainte déposée en date du 23 juillet 2024 par Christian Lusakueno, directeur général de radio Top Congo FM, pour imputations dommageables contre les auteurs des posts et publications calomnieuses à son égard sur Internet après avoir critiqué l'Inspection générale des finances dans sa mission d'audit à la Générale des carrières et des mines transformée en contrat de consultance. Dans sa correspondance datée du 10 octobre 2024, l'Olpa a noté que l'audition du journaliste se poursuivait jusqu'à ce jour, malgré les conditions de détention qui laissent à désirer.

Lucien Dianzenza

DGDA

La douane à l'épreuve de l'intelligence artificielle

Le siège de l'OMD à Bruxelles a abrité du 7 au 9 octobre une rencontre de haut niveau regroupant les différents représentants des administrations des douanes.

Le forum, qui entrait dans le cadre des activités du Groupe de travail sur les données et les statistiques (GTDS), a été un grand moment de réflexion sur les enjeux, présents et futurs, liés à l'évolution du secteur douanier. La délégation de la DGDA a été conduite par M. Jean Claude Kalenga, directeur général adjoint chargé des Finances et Administration. Durant trois jours, les participants ont discuté sur des thématiques spécifiques relatives à la gestion douanière. Abordant le premier chapitre portant sur les statistiques douanières, les participants ont examiné les différents progrès réalisés au

cours de la période d'intercession. Les discussions ont gravité autour des normes et définitions en élargissant leur portée sur les sujets supplémentaires, notamment les recettes douanières, les précurseurs associés à la fabrication des explosifs et des drogues.

*Réinventer les agences douanières

Ces échanges ont également concerné la version enrichie du recueil de l'Organisation mondiale de douanes portant sur les normes relatives aux statistiques douanières ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de protection des données. Et

pour mettre en relief les avancées obtenues dans le cadre de l'élaboration du recueil précité, quelques membres ont partagé les expériences de leurs pays respectifs dans ce domaine. Le point d'orgue de cette activité aura sans nul doute été le débat consacré à l'intelligence artificielle (IA) à travers des études des cas et idées en la matière. Certains aspects du périmètre lié au projet Douanes intelligentes (Smart customs) ont été évoqués. Les participants ont souligné la nécessité de prendre en compte le fossé numérique entre les administrations douanières ainsi que les choix des technologies à appli-

quer en vue d'en accroître l'efficacité et de faire face aux défis y afférents à l'échelle mondiale. S'agissant de la réglementation en matière de l'IA aujourd'hui marquée par une fragmentation avérée au vu des pratiques nationales spécifiques et/ou communautaires, voire internationales qui régissent ce domaine, les participants ont dégagé la responsabilité de l'OCDE en tant que pionnière dans ce secteur. Les participants ont finalement conclu, après débats, sur le besoin d'identifier les différents risques et obstacles associés à l'IA de sorte à en observer une bonne gouvernance afin d'éviter des dérapages re-

grettables. Bien plus, ils se sont accordés sur l'urgence de réinventer les agences douanières en recourant aux données sûres et sécurisées ainsi qu'à l'IA dont l'importance et l'intérêt se sont réellement accrus de façon significative au sein de certaines d'entre elles. Toutefois, la mise en oeuvre de l'IA en douane devra nécessairement passer par un processus de renforcement des capacités par le biais d'une gamme diversifiée de formations en adéquation avec les besoins spécifiques préalablement identifiés et exprimés par les différentes administrations des douanes intéressées...

Sylvain Andema

CÉLÉBRATION

L'Unicef a fêté ses 60 ans en RDC

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a commémoré récemment ses 60 ans d'existence en République démocratique du Congo (RDC). La cérémonie marquée d'une pierre blanche a été organisée à l'Académie des beaux arts où on a noté la présence du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Jacqueman Shabani, la ministre du Genre, Famille et Enfant et bien d'autres invités de marque.

60 ans après, la mission de l'Unicef est et demeure toujours urgente au Congo-Kinshasa au regard des défis à relever dans la protection des droits de l'enfant. « Au fil des décennies, l'action de l'Unicef s'est élargie pour répondre aux nouveaux défis auxquels les enfants sont confrontés. Soixante ans après, la mission n'a pas changé, elle est aujourd'hui aussi urgente qu'alors ! », a déclaré le représentant de l'Unicef en RDC, Grant Leaity. L'Unicef, a-t-il renchéri, est déterminé à défendre les droits de chaque enfant, où qu'il soit. Face aux crises humanitaires, aux inégalités et au changement climatique, l'organisation redouble d'efforts pour construire un avenir meilleur pour les générations futures. Le représentant de l'Unicef a reconnu qu'aux côtés du gouvernement congolais, plusieurs interventions ont été réalisées au bénéfice des enfants sans discrimination aucune. « Pendant plus de 60 ans, aux

côtés du gouvernement de la RDC, l'Unicef a contribué à la création d'un environnement favorable aux droits de l'enfant. Le travail inlassable de l'Unicef dans les régions les plus difficiles de la RDC a rendu possibles des progrès remarquables pour les enfants au cours des dernières décennies », a-t-il fait savoir. En partenariat avec le gouvernement, l'Unicef a pu réaliser plusieurs performances en ce qui concerne la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui, selon les enquêtes démographiques et de santé (EDS) entre 2007 et 2024, est passé de 148 pour 1000 naissances vivantes à 92, soit une baisse de 56 points. Le taux d'allaitement maternel exclusif est passé de 36% à 53%. Dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 62% en 2001 à 112% en 2021. Cela, sans omettre chaque année, le soutien que l'Unicef apporte à près d'un million de per-



Le représentant de l'Unicef sonnes, dont 580 000 enfants affectés par les conflits armés et des catastrophes naturelles à travers la distribution des articles ménagers essentiels. Dans le domaine de l'enregistrement des enfants à l'État civil, a fait savoir Grande Leaity, pendant les 12 dernières années, 14,6 millions d'enfants ont été enregistrés à l'état civil, soit une moyenne de plus de 1,2 million d'enfants par an sur 3,9 millions de naissances attendues. Et pendant la même période, plus de 1,5 million d'enfants victimes de violences ont bénéficié de ser-



Bibiane Ambongo retraitée de l'Unicef vices de protection et de prise en charge. A côté de ces progrès louables, il y a des défis à relever. D'où l'appel du représentant de l'Unicef en RDC au gouvernement congolais de maintenir son engagement en faveur des enfants, renforcer les politiques publiques dans ce domaine, promouvoir l'accès aux services sociaux de base dans les zones humanitaires avec l'appui de la communauté internationale, et de continuer les négociations pour un accord de paix durable. Aux partenaires, d'augmenter

leur soutien financier et technique ainsi que leur plaidoyer aux services des enfants de la RDC. Quant à la société civile, elle a été appelée à continuer à mobiliser les communautés et à défendre les droits des enfants. S'agissant de l'appel lancé aux jeunes et enfants, Grant Leaity leur demande d'avoir confiance en eux et de rester engagés. « Aux jeunes et aux enfants, je dirais, ayez confiance en vous, restez engagés, soyez des acteurs du changement dans vos communautés et contribuez à bâtir un avenir meilleur », a-t-il insisté. Notons que la cérémonie du 60e anniversaire de l'Unicef a été aussi marquée par la présentation de trois ambassadeurs de l'Unicef : Lokwa Kanza, Didistone Olovide et Emmanuelle Judisa. Et sans oublier le témoignage de Mme Bibiane Ambongo, retraitée de cette institution, qui a occupé le poste de responsable de communication.

Blandine Lusimana

EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

À la vie bel hommage

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité de la décentralisation et du développement local en République du Congo

Discours et activités menées (2022-2023)

Preface de Florent TSIBA

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

Armand Claude ABANDA

Fils de Prêlat

Roman

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire chez les Ambosi

Preface de Pr Théophile OBENGA

Hérisonne Payima Lombobo

Les organisations internationales de l'Afrique centrale

Recueil de textes

Preface du Professeur Aïssouma SALL

Sarah, ma belle-cousine

Henri Djombo

L'improbable destin de Lundala

Esclavage et héroïsme sous la protection de Kimpa Vita

LEANDRE MODILO

Raoul Maïsent OMINGA

La transition énergétique en République du Congo : Problèmes et perspectives

Guy MENGA

La marmite le Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

Théâtre

ÉLIMINATOIRES CAN 2025

Les Diabes rouges amenuisent leurs chances de qualification

La troisième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), qui s'est jouée le 11 octobre, a mis les Diabes rouges du Congo dans les conditions très inconfortables.

Désormais l'avenir du Onze national dans cette campagne ne se tient que sur un fil car un nouveau faux-pas aura de lourdes conséquences : l'élimination, alors que le Congo n'a plus participé à la CAN depuis 2015.

C'était encore jouable puisque les Diabes rouges, troisièmes avec (trois points) se présentaient en Afrique du Sud avec un écart d'un point sur les co-leaders, notamment les Crânes de l'Ouganda et les Bafana-Bafana, les deux concurrents directs des Congolais. Mais le match a tourné au cauchemar compliquant ainsi l'équation. Les chances de qualification du Congo se sont en effet amenuisées.

Les Diabes rouges quittent l'Afrique du Sud le moral dans les chaussettes, puisqu'ils se sont inclinés lourdement 0-5 et sans la manière face aux Bafana-Bafana, troisièmes de la dernière CAN en Côte



Mokoena l'un des bourreaux des Diabes rouges DR

d'Ivoire et qui ont répondu aux Crânes de l'Ouganda vainqueurs à domicile du Soudan du Sud 1-0.

Teboho Mokoena, auteur d'un doublé à la 12^e et 27^e minute avant d'être imité par Bathusi Aubaas, et Lyle Foster à la 37^e et 52^e minute,

jusqu'à ce que Iqraam Rayners ne clôt le festival offensif à la 78^e minute, n'ont pas fait de détails face à la défense congolaise pas rassurante comme en témoignent les dernières statistiques (dix-sept buts encaissés en cinq rencontres).

L'Ouganda et l'Afrique du Sud, chacun compte sept points, ont fait le pas le plus important vers le Maroc 2025. Les deux sélections qui doivent tour à tour affronter le Soudan du Sud (dernier du groupe avec aucun point) sont à une

victoire d'une qualification pour la phase finale de la CAN. La pression est sur les épaules des Diabes rouges et le match retour contre l'Afrique du Sud prévu pour le 15 octobre au stade Alphonse-Massamba-Débat est considéré comme celui de la dernière chance.

Pour rester en vie, il faut l'emporter à tout prix. La victoire permettra au Congo de revenir à un point des Bafana-Bafana et retarder dans un premier temps la qualification de l'Afrique du Sud. Mais offensivement l'attaque congolaise peine à trouver la bonne formule pour tirer l'équipe vers le haut. Trois buts seulement en cinq matches, c'est trop faible. Après il faut gagner les deux autres matches de novembre pour espérer éviter la loi sur la confrontation directe qui plaide pour le moment en faveur de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda.

James Golden Eloué

ÉLIMINATOIRES CAN 2025

Les Congolais appelés à s'unir autour de l'équipe nationale

Après la défaite de l'équipe nationale de football, 0-5 face aux Bafana-Bafana d'Afrique du Sud, le 11 octobre, dans le cadre de la 3^e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), le président de la commission ad hoc de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), William Bouaka, a invité le public congolais à soutenir les Diabes rouges, mardi lors du match retour.

William Bouaka demande que les Congolais fassent bloc derrière l'équipe afin de booster le moral des joueurs. Il pense que la défaite du 11 octobre n'est pas une fatalité. Pour lui, en étant 3^e, le Congo garde encore toutes ses chances de qualification. Ainsi, il invite les fans à ne pas s'acharner sur les athlètes, car à l'heure actuelle le plus important c'est le soutien et la cohésion nationale. « Concernant le prochain match, nous lançons un vibrant appel à l'endroit de nos compatriotes pour leur demander de soutenir ces jeunes. Nous ne devons pas les démoraliser. Ils ont besoin de notre soutien, car rien n'est encore perdu. Nous devons les rassurer. Inutile de trouver un bouc émissaire, nous voulons juste pousser

les joueurs vers la victoire. Ils ont besoin de l'engouement et de comprendre qu'ils nous ont déçus, mais nous sommes toujours là. Tout est pris en compte pour que l'équipe gagne. Le moment n'est pas aux critiques, mais au soutien et à la cohésion. Il n'y a pas de complaisance, mais je parle d'indulgence », a indiqué William Bouaka.

Il a expliqué que c'est difficile de subir ces genres de défaites, mais le moment n'est pas propice pour culpabiliser les athlètes. William Bouaka et son équipe ont promis ramené à l'ordre le staff technique des Diabes rouges et les joueurs tout en les invitant à ne pas perdre le moral. « Notre football a été rendu malade. Le moment n'est pas propice pour faire des procès d'in-

attention. Nous devons simplement travailler pour trouver des solutions afin de permettre à notre football de retrouver ses lettres de noblesse », a-t-il déclaré devant la presse.

Selon lui, l'heure n'est pas aux invectives. Il prône l'unité des forces et énergies autour de l'équipe nationale afin de la pousser à la victoire, ce mardi 15 octobre lors du match retour contre les Bafana Bafana d'Afrique du Sud. Les joueurs congolais sont déjà de retour à Brazzaville. Ils veulent donner le meilleur pour se relancer dans ces éliminatoires de la CAN, Maroc 2025. Logé dans le groupe K, le Congo occupe la troisième place avec trois points derrière l'Ouganda (7 points) et l'Afrique du Sud (7 points). Le Soudan du Sud avec zéro point est dernier.

Au nom de la commission ad hoc, il a, par ailleurs, présenté un plan de relance du football congolais. Sans pour autant pointer du doigt les anciens dirigeants, William Bouaka a expliqué qu'il est nécessaire de travailler en harmonie avec tous les acteurs et toutes les structures pour donner envie et rassurer ceux qui veulent faire carrière dans ce sport. « Le mal de l'équipe nationale est dû au manque d'organisation, à l'abandon de certains clubs et le manque de management. Nous ne sommes pas là pour notre propre compte mais pour le bien des athlètes, des clubs et dirigeants. Nous devons améliorer notre championnat en soutenant les équipes. Nous voulons tracer un chemin pour aider ceux qui viendront après

nous de poursuivre le travail du développement et l'amélioration de notre discipline tant aimée », a-t-il fait savoir.

A propos de la correspondance de la Fédération internationale de football association qui réitère les noms des personnes devant gérer le compte bancaire Fifa forward au Congo, William Bouaka confirme que la Fifa a raison puisque cet argent est destiné à l'investissement des projets footballistiques. A cet effet, la Fifa doit s'assurer de certains aspects et dynamisme des nouveaux dirigeants de la Fédération avant d'utiliser ces fonds. A en croire le président de la commission ad hoc de la Fécofoot, le bureau exécutif révoqué n'a initié aucun projet en lien avec ces fonds durant ces dernières années.

Rude Ngoma

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

L'ambassadeur de Turquie au Congo visite les installations portuaires

En séjour de travail dans la ville océane, Hilmi Ege Turemen, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie en République du Congo, a visité le 8 octobre les installations portuaires et aussi le périmètre concédé à la société turque Albayrak à la suite du contrat de concession signé en début d'année entre le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) et cette société.

L'accord de concession entre le PAPN et la société turque Albayrak a pour objet la gestion et l'exploitation des trafics vrac et conventionnel via la société Al Port Pointe-Noire filiale du Groupe Albayrak. « Notre convention est déjà mise en œuvre. Certes, nous avons connu quelques périodes d'explication à l'endroit des salariés et partenaires sociaux étant donné que ce contrat entraîne quelques réformes au niveau du Port autonome de Pointe-Noire. Cela a donc permis de rassurer ceux qui avaient quelques réticences face à ce contrat. L'on peut affirmer aujourd'hui que c'est un contrat qui va être gagnant-gagnant. Cela a été conforté aussi par la récente visite de la délégation du PAPN conduite par le directeur général adjoint à Conakry en Guinée. Dans la délégation figuraient quelques syndicalistes. Ainsi, dans la capitale guinéenne, ils ont vu le travail qu'effectue Al Port



Les deux délégations après la visite des installations portuaires/Adiac

Conakry en Guinée et qui donne entière satisfaction», a dit Séraphin Bhalat, directeur général du PAPN en accueillant au siège administratif le diplomate turc. « Je connais le professionnalisme et l'expérience de la société Al Port. Je puis vous rassurer que ce contrat

va tisser davantage les liens économiques entre nos deux pays et renforcer la coopération entre le Congo et la Turquie », s'est exprimé Hilmi Ege Turemen.

Ainsi, les différentes installations portuaires tout comme le chantier de modernisation du

quai Ouest du Port concédé à la société Albayrak pour la manutention du trafic vrac et conventionnel ont été visitées par la délégation turque et congolaise qui a aussi apprécié la présence de certains équipements de la société comme les deux grues qui vont servir à la manutention.

Grâce à ces équipements et ces investissements, le PAPN ne cesse d'afficher ses ambitions de devenir un hub de transbordement vers les ports voisins et de transit à destination des pays enclavés de la région comme la RCA et la RDC.

Hervé Brice Mampouya



Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale

BP :1536 Brazzaville -Congo Tel :+242 06 631 92 11 E-mail : contact@ciespac.org Site web : www.ciespac.org

AVIS D'APPEL D'OFFRE

1. Contexte

Le Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale (CIESPAC) est une Institution spécialisée de formation de la CEMAC basée à Brazzaville en République du Congo. Il est localisé sur la Route Nationale N°2, entre le Lycée Thomas Sankara et l'arrêt de bus Emerald à Mikalou 2.

Au titre de l'année 2024, il a bénéficié du financement du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) pour la réhabilitation de ses infrastructures.

A cet effet, il lance un appel d'offre pour la réhabilitation de ses infrastructures, comprenant la bibliothèque-médiathèque, les salles informatiques et le laboratoire. Ce projet vise à moderniser et améliorer ces installations dans le cadre de la formation en santé publique en zone CEMAC.

2. Objet

Cet avis d'appel d'offre est lancé pour les travaux de réhabilitation de la Bibliothèque-Médiathèque, de deux salles informatiques et du laboratoire en un lot unique.

3. Retrait des dossiers

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont à retirer moyennant une somme non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs contre un récépissé, à la Direction de l'Administration et des Finances du CIESPAC pendant sept (07) jours entre 8h00 et 15h00, à compter de la date de la publication de l'offre.

4. Visite du site

La visite guidée du site des travaux, réservée aux entreprises ayant acquis le dossier de consultation, aura lieu, à l'adresse sus indiquée, le mardi 23 octobre 2024, à 10h00 précises.

5. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, les soumissionnaires pourront s'adresser à la Direction de l'Administration et des Finances du CIESPAC Tél : +242 06 631 92 11 (djimir@ciespac.org) ou bien au service en charge de la Gestion logistique du CIESPAC (michel.bossoto@ciespac.org). Tél : +242 06 622 41 48 de 8h à 16h00.

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2024

Le Directeur Général

Pr. Pierre Marie TEBEU

IN MEMORIAM



12 octobre 2020-12 octobre 2024, il y a quatre ans que Dieu a rappelé à lui le Professeur Obengui. Le temps qui passe ne parvient pas à adoucir la douleur que ressentent ses proches.

En ce jour anniversaire, son épouse, ses enfants, ses neveux et nièces, ses petits-fils prient ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour le salut de son âme.

Professeur, nous ne t'oublierons jamais !

PARTENARIAT

Un accord pour des solutions numériques en faveur des PME

La ministre des Petites et Moyennes entreprises (PME) et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, et le président directeur général de la société Pay Rem Group Africa, André Bouassa, ont signé le 11 octobre à Brazzaville un protocole d'accord en vue de l'accompagnement des projets numériques et technologiques.

« Notre partenaire, Pay Rem Group Africa, va nous accompagner dans la formation, la conception des solutions numériques et technologiques, mais aussi nous aider à lever des financements dans ce domaine », a expliqué la ministre des PME et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, évoquant les enjeux de cet accord.

Il est, par ailleurs, question, à travers ce partenariat, d'éclairer la lanterne des cadres, agents de ce département ministériel et porteurs de projets qui interagissent dans le secteur des PME sur le modèle financier en matière de nouvelles technologies. « Souvent, l'on ne sait pas comment monter des projets dans ce domaine de manière à ne pas trop peser sur le budget de l'Etat », a fait savoir la ministre.

Engagements

Dans la mise en œuvre de cet accord, la ministre s'est engagée à fournir à Pay Rem Group Africa toutes les in-



Signature de l'accord entre le ministère des PME et la société Pay Rem Group Africa/Adiac

« Dans le cadre de ce protocole d'accord qui nous permet d'établir une relation d'affaires avec le ministère, nous allons apporter les moyens, l'expertise en matière de technologie »

formations nécessaires pour garantir la bonne exécution des services, assurer le suivi des initiatives et la mise en œuvre des solutions proposées par le partenaire dans le cadre de la stratégie gouvernementale.

Pour sa part, Pay Rem Group Africa va fournir, entre autres, des services numériques et financiers répondant aux besoins spécifiques du ministère et de ses affiliés, rechercher des financements dans le cadre des projets numériques. La liste des engagements ici n'est pas exhaustive. « Dans le cadre de ce protocole d'accord qui nous permet d'établir une relation d'affaires avec le ministère, nous allons apporter les moyens, l'expertise en matière de technologie », a déclaré le président directeur général Pay Rem Group Africa, André Bouassa. Selon la ministre des PME et de l'Artisanat, la signature de cet accord n'est qu'un point de départ. Le meilleur reste, sans nul doute, à venir.

Rominique Makaya

RÉFLEXION

Et les mauvais démons ...

Si l'on observe bien le monde dans lequel nous vivons, la vérité qui s'impose en cette troisième décennie du vingt-deuxième siècle de l'ère moderne est que loin de disparaître les mauvais démons qui ont accompagné les progrès matériels de l'humanité tout au long de sa grande histoire ne cessent de se renforcer, provoquant des drames humains sans cesse plus graves, plus destructeurs. Une triste, très triste réalité dont les guerres qui se déroulent au Proche et au Moyen-Orient donnent la preuve continue avec, en perspective, un nouveau conflit mondial dont la menace ne cesse elle aussi de grandir.

Quitte à nous répéter ici même une fois de plus écrivons, sans

l'ombre d'un doute, que les progrès techniques et scientifiques générés sur les cinq continents, loin de permettre à notre humanité de régler pacifiquement ses conflits, ne font qu'en aggraver le danger. Avec, bien sûr en tête de liste, des dangers ingérables dont les destructions épouvantables d'Hiroshima et de Nagasaki par les armes nucléaires, il y a quatre-vingts ans, ont démontré l'extrême gravité. Une situation dont personne aujourd'hui ne mesure l'extrême gravité potentielle que porte en elle l'Intelligence dite « artificielle » dont l'influence ne cesse de croître. et qui ne s'accompagne d'aucun respect humain.

Dans ce contexte pour le moins inquiétant il nous revient, à nous qui observons la scène interna-

tionale sur les cinq continents, de tirer la sonnette d'alarme tant qu'il est temps afin de mobiliser les opinions publiques qui, seules, peuvent encore permettre d'éviter le pire en raison de leur poids démographique et de leur influence politique. Exactement ce qui ne s'est pas produit alors que se dessinaient de façon pourtant claire les deux guerres mondiales qui ont dévasté la planète dans les décennies du siècle précédent.

Dans ce contexte pour le moins inquiétant, il est clair que les opinions publiques doivent aujourd'hui se mobiliser afin de contraindre les gouvernants à s'entendre sur l'essentiel, à savoir la résolution des conflits qui menacent la paix mondiale. Ce qu'elles peuvent faire sans dif-

ficulté et de différentes façons grâce aux nouvelles technologies de la communication qui effacent purement et simplement le temps comme l'espace.

Les mois et les années à venir diront si ce message de simple bon sens, qui est diffusé par de multiples canaux sur la scène mondiale et que nous relayons ici même une fois de plus, a été entendu avant que le pire se produise. Mais rien n'est plus important, aujourd'hui, que de le faire entendre en donnant au Tiers-monde la place qui lui revient et que les temps modernes tendaient jusqu'ici à effacer.

Voyons ce qu'il en adviendra dans les mois à venir.

Jean-Paul Pigasse